Les Touches

COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2025

Le vendredi 28 mars 2025 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil aux Touches, sous la présidence de Madame Laurence GUILLEMINE, Maire de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMINE, Stanislas BOMME, Floranne DAUFFY, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Anthony DOURNEAU, Aurélien LEDUC, Maryse LEDUC, Patrick CHOUPIN, Aurore MICHEL, Catherine SCHEFFER, Laurent HAURAIS, Jean-Michel ROGER, Thierry VITRE, Marina AUBRY (Arrivée à 20h10).

Absents excusés : Maryse LASQUELLEC (pouvoir à Floranne DAUFFY), Martine BARON (pouvoir à Maryse LEDUC), Marie RAVASSARD (pouvoir à Stanislas BOMME), Aurélien MONNIER (pouvoir à Marina AUBRY).

Nombre de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : Frédéric BOUCAULT
Date de convocation : 21/03/2025

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28/02/2025
- État récapitulatif 2024 des indemnités élus

FINANCES
- Subventions aux associations 2025
- Comptes de gestion 2024
- Comptes administratifs 2024
- Affectation des résultats 2024
- Transfert des crédits du budget annexe vers le budget principal
- Budgets 2025

BATIMENTS
- Pôle médical – Conditions Générales de mise à disposition des locaux
- Espace de coworking – Conditions Générales de mise à disposition des locaux
- Salle de convivialité des vestiaires sportifs – Règlement intérieur
- Evolution des tarifs de location de salles.

ENFANCE JEUNESSE
- Budget de fonctionnement 2025 Ecole des Moulins de Juillet
- Restauration scolaire – Passage en régie

RESSOURCES HUMAINES
- Modification du tableau des effectifs
- Convention de mise à disposition de 2 jeunes volontaires en service civique partagé pour l'appui à l'élaboration de l'atlas communal de biodiversité

QUESTIONS DIVERSES
- Décisions du Maire

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025

Vote : Pour : 16 – Contre : 0- Abstention : 1 (Jean-Michel ROGER)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 28 février 2025 et sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025

Arrivée de Marina AUBRY à 20h10

OBJET : État récapitulatif 2024 indemnités élus

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un « état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés ».

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Pour l'année 2024, il s'établit comme suit :

Nom et prénom de l'élu		Fonction	Indemnités brutes perçues du 01/01 au 31/12/2024
GUILLEMINE	Laurence	Maire	25 452.36 €
BOMME	Stanislas	1er Adjoint	10 970.16 €
DAUFFY	Floranne	2è Adjointe	7 862.64 €
VEYRAND	Bruno	3è Adjoint	7 862.64 €
LASQUELLEC	Maryse	4è Adjointe	7 862.64 €
BOUCAULT	Frédéric	5è Adjoint	7 862.64 €
BARON	Martine	Conseillère	493.32 €
DOURNEAU	Anthony	Conseiller	493.32 €
RAVASSARD	Marie	Conseillère	493.32 €
LEDUC	Aurélien	Conseiller	493.32 €
LEDUC	Maryse	Conseillère	493.32 €
CHOUPIN	Patrick	Conseiller	493.32 €
MICHEL	Aurore	Conseillère	493.32 €
GEFFRAY	Hugues	Conseiller	106.89 €
SCHEFFER	Catherine	Conseillère	493.32 €
AUBRY	Marina	Conseillère	493.32 €
MONNIER	Aurélien	Conseiller	493.32 €
ROGER	Jean-Michel	Conseiller	493.32 €
VITRE	Thierry	Conseiller	493.32 €
HAURAIS	Laurent	Conseiller	369.99 €

Patrick CHOUPIN : En qualité d'élus, on cotise sur un CPF élus

OBJET : Subventions aux associations 2025

Vote : Pour : 18 – Contre : 0- Abstention : 0

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Adjoint à la vie associative, présente au Conseil municipal les propositions de subventions établies par la commission sport et vie associative pour l'année 2025.
Les subventions proposées sont précisées dans le tableau présenté en séance.

Elles résultent de l'application d'un calcul basé sur le barème suivant :

Effectif compétition	Point
Enfant de - 18 ans	2,50
Adulte de 18 à 25 ans	1,50
Adultes de + 25 ans	0,50
Effectif loisirs	**Point**
Inscription loisirs tout âge	0,25
Autres indices	**Point**
Manifestation publique (uniquement asso Touchoise)	20,00
Nouvelle association	30,00
Intérêt pour la commune (indice de base)	20,00
Encadrant rémunéré, certifié, qualifié ou diplômé et non membre ou parent de l'association	Maximum 600€
Autres valeurs	**Valeur**
Valeur du point	8 €
Subvention mini distribuable	130,00 €

Compte rendu des débats :
Frédéric BOUCAULT : En raison de la diminution du budget association, la valeur du point a été abaissé. Le budget global 2025 est stable mais celui-ci n'intègre pas de feu d'artifice, ni les Rendez-Vous de l'Erdre. Les montants exposés ci-dessus ne concernent que les associations touchoises ayant déposé un dossier.
Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'association « Jeun'Anim's » pour la location d'une scène en raison de la non mise à disposition de celle de la CCEG en 2025.
Dans l'objectif de maitriser le budget, et compte tenu de leur bonne santé financière, il a été demandé aux associations « Les Touches Musicales » et « Solidair'Auto » d'abaisser leur indice de participation.
Catherine SCHEFFER : Quelles sont les associations qui ne demandent pas de subvention ? (Cf Annexe page 14).
Frédéric BOUCAULT : Jusqu'à présent on ne tient pas compte de l'état de la trésorerie des associations, cette année, nous avons ciblé d'autres critères. Mais l'année prochaine nous indiquerons aux associations que les demandes de subventions ne devront être effectuées que si besoin.
Aurélien LEDUC : Est-il possible de demander un montant en dessous du barème ?
Frédéric BOUCAULT : Oui.
Pour les associations hors commune, nous avons limité un peu plus les attributions. Les subventions sont accordées en fonction du nombre de personnes bénéficiant du service ou du nombre d'adhérents touchois de moins de 18 ans pour les associations sportives.
Aurélien LEDUC : Etant président d'une association, je ne prends pas part au vote.
Thierry VITRE : Y a-t-il une date limite pour les demandes ?
Frédéric BOUCAULT : Oui, le 15 janvier, mais nous savons également qu'il faut relancer certaines associations et permettre des demandes exceptionnelles.
Laurence GUILLEMINE : Le foyer de vie dépose souvent leur demande au printemps car leur programme n'est pas calé en janvier.
Frédéric BOUCAULT : Le montant global des subventions attribuées à ce jour est d'environ 18 700€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Vote** les montants de subventions présentés ce jour et annexés à la présente
- **Décide** d'inscrire au Budget Primitif 2025 des crédits à hauteur de **20 000 €** maximum au titre des subventions 2025 pour répondre aux éventuelles demandes non encore faites

ou pour lesquelles aucune somme précise n'a pu être attribuée.

Subventions assos communales :

Association	Traité	Type asso (sport, culture	subvention	
			Montant attribué (à saisir)	Subvention exceptionnelle
AFN	O	Culture	530,00	
APSC (Association des Parents du Sacré-	O	Scolaire	500,00	
Société de chasse Nord-Ouest Touchoise	O	Loisirs	200,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	O	Divers	710,00	
BASKET NAC-LT	O	Sport	550,00	600,00
CLUB LOISIRS ET CULTURE	O	Culture	820,00	
COMITE FETES DE LA MARTELIERE	O	Loisirs	190,00	
CYCLO TOUCHOIS	O	Sport	130,00	
DON DU SANG	O	Divers	340,00	
DYNAMIQUE TOUCHOISE	O	Seniors	130,00	
GYM CLUB	O	Sport	640,00	600,00
GYMNASTIQUE DYNAMIQUE	O	Sport	130,00	
JEUN'S ANIM'S	O	Animations	980,00	2 230,00
KART CROSS	O	Sport	730,00	
LE SOLEIL DES CHARMILLES	O	Seniors	180,00	
LES ARCHERS DES TOUCHES	O	Sport	130,00	190,00
LES COMEDIENS DE LA BUTTE	O	Culture	130,00	
LES PARENTS DES MOULINS DE JUILLET	O	Scolaire	500,00	
NATURE ET JARDINS DE BACCHUS	O	Divers	550,00	
LES TOUCHES FOOTBALL CLUB	O	Sport	1630,00	600,00
LES TOUCHES MUSICALES	O	Animations	710,00	
LES TOUCHES PETANQUE	O	Sport	410,00	
SOLIDAIR'AUTO	O	Social	290,00	
TOUCH'DANSE	O	Loisirs	130,00	600,00
REPAIR CAFE	O	Divers	490,00	
RESIDENCE RETRAITE ST JOSEPH	O	Seniors	680,00	

Total subvention (hors subvention exceptionelles) : 13050,00 €
Total subventions exceptionelles : 4820,00 €

Subventions assos hors communes :

NOM	Description	COMMUNE	Subvention retenu pour 2025
ADAR	Aides à domicile aux personnes agées, personnes en situation de handicap, malades isolés ou famille ne pouvant plus accomplir les actes essentiels de la vie courante.	ORVAULT	285,00
ADMR	Aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, entretien à domicile, portage de repas, aide humaine, garde d'enfants	NORT SUR ERDRE	225,00
ERDRE ET GESVRES NATATION	Natation	NORT SUR ERDRE	55,00
COMITE DU SOUVENIR DU MAQUIS DE SAFFRE	Entretien des lieux du maquis de Saffré, organisation la commémoration de juin, faire vivre le site en accueillant des groupes de tout âge	SAFFRE	180,00
DANSE VARIATIONS	Cours de Danse	MOUZEIL	50,00
ECOLE DE DANSE NORTAISE	Danse de salon + classique	NORT SUR ERDRE	110,00
NAC TENNIS	Club de tennis	NORT SUR ERDRE	15,00
Total			920,00

Compte rendu des débats :

Frédéric BOUCAULT : Compte tenu du contexte budgétaire, la commune ne finance plus directement le concert des Rendez-vous de l'Erdre. Un projet de mécénat est lancé. La commune va déposer un dossier auprès de l'administration fiscale pour permettre aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt en contrepartie d'un mécénat.

Laurence GUILLEMINE :L'objectif est de financer à 100% les Rendez-Vous de l'Erdre par le mécénat, nous les en remercions par avance.

Aurore MICHEL : Vous rechercher combien ?

Frédéric BOUCAULT : Habituellement environ 1 600€. Le mécénat est également ouvert aux particuliers.

OBJET : Étude et vote des comptes de gestion 2024 du Receveur.

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, décisions modificatives de l'exercice 2024, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 pour le Budget Général et les Budgets Annexes Locatifs du Bas Mont et Locatifs Sociaux, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES - Étude et vote des Comptes Administratifs 2024

Vote : Pour : 18 – Contre : 0- Abstention : 0

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable public, le Conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Mme le Maire.

Madame Laurence GUILLEMINE, Maire, présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs des différents budgets pour l'année 2024 :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 431 434.10	1 742 115.98
RECETTES	2 623 031.78	1 920 774.41
+Résultat de l'exercice	191 597.68	178 658.43
Résultat antérieur à reporter	470 266.79	-770 100.89
Résultat global à affecter	661 864.47	-591 442.46

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	93 796.83	0.09
RECETTES	52 674.67	14 732.13
Résultat de l'exercice	- 41 122.16	14 732.04
Résultat antérieur à reporter	155 602.01	-14 732.13
Résultat global à affecter	114 479.85	-0.09

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	19 494.74	15 360.92
RECETTES	35 975.82	14 712.95
Résultat de l'exercice	16 481.08	-647.97
Résultat antérieur à reporter	64 290.45	-14 712.53
Résultat global à affecter	80 771.53	-15 360.50

Compte rendu des débats :
Jean-Michel ROGER : Les emprunts sur les locatifs sociaux sont-ils des prêts PLS ?
Bruno VEYRAND : Non, car il ne s'agit pas de locatifs sociaux, mais de locatifs municipaux à bas prix.

Sortie de Madame Laurence GUILLEMINE, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les Comptes Administratifs 2024 présentés ci-dessus.

OBJET : FINANCES - Affectations des résultats 2024

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

BUDGET GENERAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Report en section de fonctionnement (art 002)	70 422.01
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	591 442.46
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Report en section d'investissement - dépenses (art 001)	591 442.46

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Report en section de fonctionnement (art 002)	114 479.76
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	0.09
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Report en section d'investissement - dépenses (art 001)	0.09

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX (rue du Maquis)

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Report en section de fonctionnement (art 002)	65 411.03
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	15 360.50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Report en section d'investissement – dépenses (art 001)	15 360.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** les affectations de résultats 2024 telles que présentées ci-dessus.

OBJET : Facturation au budget annexe de frais de personnel affecté par la Collectivité de rattachement

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

M. Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, rappelle que le personnel communal étant appelé régulièrement à travailler sur les services des budgets annexes, la Commune peut facturer une somme correspondant à l'affectation de ce personnel aux budgets annexes. Depuis 2024, les services « administration générale » et « services techniques » sont facturés aux budgets annexes comme suit :

- budget annexe Bas Mont : 10 000€/an
- budget annexe locatifs sociaux : 8 000€/ an

Compte tenu du transfert du budget Bas Mont vers le Budget principal courant 2025, il n'est plus utile de prévoir une facturation sur le budget Bas Mont.

Il est donc proposé de maintenir uniquement l'élément suivant :

- Facturation des services « administration générale » et « services techniques » au budget annexe « Locatifs sociaux les Touches » pour un montant de 8 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de facturer les services « administration générale et services techniques » au budget annexe « Locatifs sociaux » à hauteur de 8 000 € par an

OBJET : FINANCES - Vote des budgets 2025

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Vu les propositions budgétaires établies par la Commission Finances
Vu la délibération n° 231124-09 du 24/11/2023 autorisant la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses.

Après étude des projets budgétaires, Monsieur VEYRAND, Adjoint aux finances, propose de voter les budgets 2025 fixés en équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRINCIPAL
Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 2 833 887.77 €
Le montant des dépenses de la section d'investissement est de : 2 028 114.46 €
Le montant des recettes de la section d'investissement est de : 2 780 948.55 €
(Restes à réaliser inclus)

BUDGET BAS MONT
Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 114 479.76 €
Le montant des dépenses de la section d'investissement est de : 0.09 €
Le montant des recettes de la section d'investissement est de : 0.09 €
(Restes à réaliser inclus)

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX
Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 101 911.03 €
Le montant des dépenses de la section d'investissement est de : 37 498.50 €
Le montant des recettes de la section d'investissement est de : 91 770.53 €
(Restes à réaliser inclus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** les Budgets Primitifs 2025 tels que présentés ci-dessus.
- **Applique** le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles

OBJET : Pôle médical - Conditions Générales de mise à disposition des locaux

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Stanislas BOMME, Adjoint en charge des bâtiments, informe les membres du Conseil municipal que le Pôle médical est ouvert depuis le mois de février 2025.

Afin d'encadrer les conditions de location des cellules médicales, paramédicales et des parties communes, la commission bâtiments propose un règlement intérieur fixant les conditions générales de mise à disposition des locaux.

Ce document précise notamment les éléments suivants :

- Chaque cellule est soumise à la conclusion d'un bail ;
- Conditions d'utilisation des parties communes ;
- Utilisation et responsabilités liées aux connexions internet.

Compte rendu des débats :
Jean-Michel ROGER : Ou en est-on en nombre de locataires ?
Stanislas BOMME :Les 4 cellules paramédicales sont louées à plein temps.
Catherine SCHEFFER :Comment se déroule l'ouverture des locaux ?
Stanislas BOMME :Chaque praticien gère son temps selon son activité
Jean-Michel ROGER : Qu'en est-il concernant les médecins ?
Laurence GUILLEMINE :Pas de piste actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les conditions générales de mise à disposition des locaux du pôle médical, telles que jointes à la présente.

OBJET : Espace de coworking - Conditions Générales de mise à disposition des locaux

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Stanislas BOMME, Adjoint en charge des bâtiments, informe les membres du Conseil municipal que l'espace de coworking est ouvert depuis le mois de mars 2025.

Afin d'encadrer les conditions de location des espaces de travail et des parties communes, la commission bâtiments propose un règlement intérieur fixant les conditions générales de mise à disposition des locaux.

Ce document précise notamment les éléments suivants :

- Conditions de réservation et horaires d'ouverture ;
- Conditions d'utilisation des parties communes ;
- Utilisation et responsabilités liées aux connexions internet.

Stanislas BOMME :Les 2 bureaux fermés sont loués à temps plein et une personne occupe une place de l'open-space 1 à 2 jours par semaine. D'autres demandes sont en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les conditions générales de mise à disposition des espaces de coworking, telles que jointes à la présente.

OBJET : Salle de convivialité des vestiaires sportifs - Règlement intérieur

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Adjoint en charge de la vie associative, sportive et culturelle, informe les membres du Conseil municipal qu'afin d'encadrer les conditions d'utilisation de la salle de convivialité situés rue du Stade, la commission Vie associative propose un règlement intérieur fixant les conditions générales de mise à disposition des locaux par les associations.

Ce document précise notamment les éléments suivants :

- Conditions d'utilisation, engagements, lutte contre le tapage nocturne et conditions d'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les conditions générales de mise à disposition de la salle de convivialité situés rue du Stade, telles que jointes à la présente.

OBJET : Evolution des tarifs de location de salles.

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Monsieur Stanislas BOMME Adjoint aux bâtiments , indique aux membres du Conseil municipal que les tarifs de location des salles communales ont été fixés par délibération le 06/10/2023, et que depuis aucune évolution n'y a été apportée.

La commission « bâtiments » réunie le 27/03/2025 propose d'augmenter les tarifs de 7%.

Il est proposé au Conseil municipal de définir les tarifs et principes suivants :

- Application des **tarifs journaliers suivants**, fixés par salle et en fonction de la qualité des locataires (association touchoise, particulier touchois et locataire extérieur) :

	Associations Touchoises	Particuliers Touchois	Locataire extérieur (association ou particulier)
Grande Salle (+ Sono)	140	442	883
Salle Orange	97	155	309
Réfectoire	75	111	221
Cuisine	60	60	120

- Application d'un **tarif week-end (2 jours)** calculé à partir du tarif journalier relatif à la salle louée et à la qualité du locataire, multiplié par un coefficient de 1,6, arrondi à l'entier supérieur ;
- Augmentation annuelle des tarifs de 2% au 1er janvier sauf pour les associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les nouveaux tarifs et principes de location de salles présentés ci-dessus ;
- **Valide** le principe d'augmentation annuelle des tarifs de 2% (sauf pour les associations) ;
- **Précise** que ces dispositions sont applicables à compter du 1er avril 2025 ;
- **Acte** que les contrats signés avant le 01/04/2025, restent établis aux tarifs antérieurs.

OBJET : Budget de fonctionnement de l'Ecole « Les Moulins de Juillet »

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du code de l'éducation ;
Vu l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques constituent des dépenses obligatoires à la charge des communes,

Madame Floranne DAUFFY, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, rappelle que la commune est tenue d'attribuer chaque année, un budget de fonctionnement par élève à chaque école.
Pour harmoniser les pratiques entre les deux écoles touchoises, il a été proposé de voter le budget de l'école « Les Moulins de Juillet » en début d'année, sur la base des effectifs réels au 01/01/2025.

Sur avis de la Commission Affaires scolaires, Mme Floranne DAUFFY propose au conseil municipal de :

- Approuver le budget de fonctionnement ci-dessous :

Nature	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Prix unitaire	Total
Fournitures scolaires Art. 6067	5	113	50€	5 650.00 €

Voyages scolaires Art. 65748	5	113	28€	3 164.00 €
Petit matériel Art. 60632	5	113	Forfait : 3 000€	3 000.00 €
Arbre de Noël Art. 657348	5	113	5.50 €	621.50 €
TOTAL				**12 435.50 €**

Compte rendu des débats :
Laurent HAURAIX :Quel était le budget en 2024 ?
Floranne DAUFFY : Les montants par élève n'ont pas changé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le budget de fonctionnement de l'école publique « Les Moulins de Juillet » pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus.

OBJET : Restauration scolaire – Passage en régie

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Madame Floranne DAUFFY, Adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle qu'un Comité de pilotage sur « l'avenir du mode de gestion du restaurant scolaire » a été constitué dans le cadre de la réflexion sur la réorganisation de la prestation de restauration scolaire.

Dans ce cadre, un accompagnement technique a été confié au GAB44 qui a accompagné le Comité de pilotage afin d'étudier les avantages et les inconvénients d'une mise en régie de la restauration scolaire et de pousser vers l'approvisionnement local.

La restauration scolaire est un service public facultatif que la majorité des communes exercent pour service rendu aux familles. Sur la commune des Touches, ce service est commun aux enfants des deux écoles. La prestation est actuellement confiée à la société Ansamble dans le cadre d'un marché de gestion déléguée, courant jusqu'au 30/08/2025.

Le choix de passer d'un mode de gestion déléguée à un mode de gestion en régie est une décision importante tant sur les objectifs fixés en matière de qualité du service, de coût que sur l'organisation générale des services communaux.

Les principaux enjeux du projet de passage en régie sont la définition d'un projet de service structurant et le recrutement direct du personnel chargé de la gestion du service (actuellement en cours).

Madame Floranne DAUFFY informe le Conseil que 6 candidatures ont été reçues pour le recrutement du chef. 3 candidats ont été reçus en entretien, dont 2 retenus. Après désistement d'un des candidats, M Martial GENDRY a été recruté. Le recrutement d'un second de cuisine est à venir.
Floranne DAUFFY présente le projet de service du restaurant scolaire.

Compte rendu des débats :
Floranne DAUFFY :Une réflexion est en cours sur l'augmentation de la capacité de production pour revendre à d'autres cantines, avec un objectif pour 2026-2027.
Jean-Michel ROGER :1,74€ de budget « matière première », cela semble faible ?
Floranne DAUFFY :Le coût correspond à des menus enfants.
Marina AUBRY :Le chef cuisinier travaille du lundi au vendredi, comment seront positionnés ses congés payés ?
Floranne DAUFFY : Ils seront positionnés durant les 6 semaines de fermeture de l'ALSH.

Laurent HAURAIX : Quel sera son statut ?
Floranne DAUFFY : Dans un premier temps, il s'agit d'un CDD de 6 mois.

Floranne DAUFFY propose d'acter le principe d'un passage en régie à compter du 01/09/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Acte** le passage en régie du service de restauration scolaire à compter du 01/09/2025.
- **Valide** le projet de service définissant l'organisation du Restaurant scolaire municipal

OBJET : Personnel – Modification du tableau des effectifs

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Vu le précédent tableau des effectifs ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2024 fixant le tableau des effectifs communaux ;
Vu la nécessité d'inscrire au tableau des effectifs les emplois liés :

- à la création d'un poste d'agent de maîtrise pour le service restauration scolaire
- à l'augmentation de temps de travail d'un agent technique pour l'entretien du pôle médical

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Crée les postes suivants :**
 - 1 Agent de maitrise TC
 - 1 adjoint technique territorial TNC (0.88%)
- **Fixe** comme annexé à la présente, le tableau des effectifs à compter du 28/03/2025

Tableau des effectifs au 28/03/2025	
SERVICE ADMINISTRATIF	**ETP**
attaché principal	1
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TC	1
adjoint administratif territorial TNC	1
adjoint administratif territorial principal TNC	0,8
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TNC	1
adjoint administratif principal de 2ème classe TC	0,85
adjoint administratif territorial TNC (CDD)	0,72
adjoint administratif territorial TNC	0,5
adjoint administratif territorial TNC	0,5
SERVICE TECHNIQUE	
Technicien territorial TC	1
Agent de maitrise TC (à créer)	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de1ère classe TC	1
adjoint technique territorial TNC	0,74
adjoint technique principal de 2ème classe TNC	0,95
adjoint technique territorial TNC	0,8
adjoint technique territorial TNC (à créer)	0,88
adjoint technique territorial TNC	0,92
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial	1

adjoint technique territorial TNC	0,56
SERVICE SCOLAIRE	
adjoint technique principal de 2ème classe TNC (30,8/35)	0,88
ATSEM Principal de 2ème classe TNC (30,8/35)	0,88
SERVICE ANIMATION	
Animateur TC	1
adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	1
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint d'animation principal de 2ème classe TNC	1
adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	1
adjoint territorial d'animation TNC	0,965
adjoint territorial d'animation TNC	0,9253

OBJET : Convention de mise à disposition de 2 jeunes volontaires en service civique partagé pour l'appui à l'élaboration de l'atlas communal de biodiversité

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Mme le Maire rappelle qu'au sein de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (CCEG), 5 communes se sont engagées dans l'élaboration d'un Atlas Communal de Biodiversité (ABC).

Parmi celles-ci, les 3 communes de Saint-Mars-du-Désert, Petit-Mars et les Touches ont décidé de proposer une mission commune et partagée de service civique pour appuyer cette démarche d'ABC.

Le binôme de volontaires recruté pour une durée de 6 mois, avec un temps de mission hebdomadaire de 24h, partagera ainsi son action de façon équitable entre les 3 communes.

Les contrats d'engagement des 2 volontaires sont établis via l'agrément de structure d'accueil de service civique de la CCEG, avec une mise à disposition au profit des 3 communes.

Les volontaires toucheront une indemnité mensuelle de 619,83€, dont :

- 504,98€ versés par l'Etat ;
- 114,85€ versés par les 3 communes, à parts égales soit 38,29€ par commune

Considérant :
- l'intérêt général porté par les missions de service civique ;
- la volonté de contribuer à la préservation et la valorisation de la biodiversité locale ;
- la volonté d'élaborer un atlas communal de biodiversité pour mieux connaître et faire connaître, et protéger le patrimoine naturel ;
- la possibilité d'un partenariat avec les communes voisines pour mutualiser les compétences et les ressources ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accueillir 2 jeunes volontaires en service civique dans les conditions prévues dans une convention de mise à disposition à intervenir entre la CCEG et les 3 communes partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accueille 2 jeunes volontaires en service civique** au sein de la commune DES TOUCHES pour une mission d'appui à l'élaboration de l'atlas communal de biodiversité, en lien avec la CCEG et les communes partenaires ;
- **Partage le temps de mission de ces 2 volontaires en service civique** avec les communes de Saint-Mars-du-Désert et Petit-Mars, selon les modalités définies dans la convention de mise à disposition des volontaires ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les conventions nécessaires avec l'organisme gestionnaire du service civique, la CCEG et les communes partenaires ;
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget communal pour participer à l'indemnisation et aux frais liés à l'accueil des jeunes en service civique.

Annexe au procès-verbal du Conseil : Demandes de subventions 2025

ASSOCIATIONS	
ACSIRNE	
Bibliothèque Mille et une Pages	
Foyer de Vie	
Futsal Touchois	
Les Champs d'Honneur (histoire et Patrimoine)	
Les Jeunes des Touches	
Les Mini-Pouces	
Les Pieds Nickels	
Les Touches Running	
Les Volants Fous	
L'Hélice Silencieuse	
OGEC	
Team Hardy	

Associations n'ayant pas sollicité de subvention	13
Associations subventionnées en 2025 (pour mémoire)	26

Informations diverses

1. DECISIONS

2025-D-13 Longère- Marché de travaux Lot 06 – Couverture Avenant n°2 :
Avenant pour ajouter des travaux en relation avec l'étanchéité de la cheminée
Incidence financière : + 472.65 € HT (+ 4% du montant initial)

2025-D-14 Lancement de la consultation portant sur le PATA 2025

2. INFORMATIONS DIVERSES

- FOIRE SAINT JACQUES :
 Des flyers sont à distribuer par les élus.
- ABC (Aurélien LEDUC) :
 - L'espèce du mois d'avril est la Jacinthe des bois ;
 - Environ 50 inscriptions ont été enregistrées pour l'animation « Nuit de la Chouette », seules 25 ont pu être retenues ;
 - Prochaine animation le 18/04 sur le rôle des haies ;
 - Début des inventaires scientifiques en avril.
- VIE ASSOCIATIVE (Catherine SCHEFFER) :
 L'association Les Pieds Nickels organise une marche familiale le 01/05.
- SECURITE (Stanislas BOMME) :
 Attention, 2 cambriolages ont été recensés cette semaine sur le commune.

- *Clôture de la séance à 22h45*

Le Maire
Laurence GUILLEMINE

MAIRIE DE LES TOUCHES R.F. 44390

Le Secrétaire de séance
Frédéric BOUCAULT